

Règlement intérieur Salle de sports des Noues Allée des Noues

1/ DESIGNATION DES LIEUX ET DU MATERIEL

- Capacité** : 800 personnes – Repas : 500 personnes maximum
- Mobilier** :
 - **grande salle** : 150 tables (dimension : 0,80 m x 1,20 m), 600 Chaises, 4 portants
 - **salle conviviale** : 4 tables (3 tables : dimension : 1.20 m x 0.70 m et 1 table : 0.80 m x 1.20 m), 18 chaises, 5 fauteuils, 4 bancs, 1 portant
- Cuisine** :
 - **grande salle** : 1 hotte, 1 évier inox, 8 tables inox, 1 étagère inox, 1 poste de désinfection, 2 lave-mains avec dossier, 1 armoire inox, 1 groupe chambre froide avec rayonnage, 1 plancha, 1 plaque électrique
- Equipement** :
 - **grande salle** :
 - ↳ Matériel sportif nécessaire à chaque discipline
 - ↳ Panneau d'affichage et boîtier de commande
 - ↳ Table de marquage
 - **salle conviviale** :
 - ↳ Petit réfrigérateur
 - ↳ 1 évier
- Matériel d'entretien et poubelles** :
 - sacs jaunes
 - sacs noirs
 - balais et pelle
 - ensemble à serpillier
 - 1 poubelle fixe
- Matériel mis à disposition et réservé uniquement aux associations, après réservation en Mairie** :
 - ↳ Sonorisation, tableau « paperboard », écran, podium, panneaux blancs, ganivelles...

2/ SECURITE

a. Mesures à respecter

- ↳ **Contrôler et faire respecter les effectifs présents dans la salle, afin de ne pas excéder la capacité mentionnée ci-dessus**
- ↳ **Faire appliquer les consignes en cas d'incendie, notamment pour l'évacuation des personnes en situation de handicap**
- ↳ **Prendre les premières mesures de sécurité**
- ↳ **Assurer la vacuité et la permanence des cheminements d'évacuation jusqu'à la voie publique**
- ↳ **Vérifier les issues de secours**
- ↳ **Les issues de secours ainsi que le matériel de sécurité devront rester dégagés (ni encombrés, ni condamnés et déverrouillés) et libres d'accès pendant toute la manifestation**
- ↳ **Présence d'un service de secours à l'entrée de la salle et aux issues de secours pendant toute la durée de la manifestation**
- ↳ **Assurer l'entrée et la sortie de la salle par des accès différents**

b. Moyens de secours

↳ Extincteurs : 8 - Surveiller la présence des extincteurs

↳ Alarme incendie

5 Boîtiers alarme incendie : salle de sport

1 boîtier alarme incendie : restauration

1 boîtier déverrouillage porte

8 boîtiers sirène incendie (2 WC, 1 salle conviviale, 1 hall, 2 restauration, 2 salles de sport)

c. Téléphones

↳ Le téléphone de la Salle des Noues d'où on peut appeler les numéros d'urgence (pompiers – gendarmerie) se situe dans le placard situé à l'entrée de la salle

↳ En cas de gros problèmes, vous pouvez appeler le n° suivant :

06.21.49.06.89 (portable des Elus)

d. Plan d'évacuation

↳ Ci-joint

e. Eclairage extérieur

↳ L'éclairage extérieur de la Salle des Noues doit être allumé et laissé en fonctionnement pendant toute la durée de la soirée

3/ CHAUFFAGE – ELECTRICITE

Puissance électrique : 42 kva

Si le compteur disjoncte : appeler le n° de portable des Elus

Ne pas brancher plusieurs appareils sur la même prise

Possibilité branchement camion frigo sur demande en Mairie

L'utilisateur doit s'assurer que le matériel utilisé est conforme (attention aux percolateurs)

Le chauffage est programmé par les services techniques à une température de 20°

↳ Les différents branchements électriques du matériel utilisé (sono...) doivent être effectués sur les prises existantes. Les branchements ne doivent en aucun cas se faire sur l'armoire électrique.



Accès interdit aux armoires électriques

4/ CONSIGNES D'UTILISATION DE LA SALLE

La salle n'est pas un local à sommeil et ne peut en aucun cas servir d'hébergement pour la nuit.

Gestion des portes :

↳ Accès par badge (notice utilisation ci-jointe)

↳ Après la manifestation, vérifier tous les accès

Horaires d'utilisation :

↳ Fermeture impérative du débit de boissons et de toutes manifestations à 2 h 00 du matin

Utilisation des tables :

↳ Les tables doivent être recouvertes de nappes à chaque utilisation

↳ Il est interdit de se servir de tables autres que celles du local rangement

Nettoyage :

↳ Intervention de la société de Nettoyage (catégories 1 et 6) :

L'association doit à la fin de chaque manifestation :

- débarrasser les tables et passer l'éponge sur le mobilier
- balayer le sol de la salle et des vestiaires
- ranger l'office et balayer le sol
- nettoyer les abords de la salle

L'association ne doit ni plier, ni ranger le mobilier afin de permettre l'état des lieux.

⇒ **Sans intervention de la société de Nettoyage (autres catégories) :**

Le nettoyage du complexe (salle, office, sanitaires, mobilier, abords) doit se faire à la fin de la manifestation par l'association.

L'association doit plier et ranger le mobilier.

La société agréée par la Commune qui effectue l'état des lieux vérifie la bonne réalisation du nettoyage. Si celui-ci n'est pas correctement réalisé, un forfait de nettoyage est appliqué conformément à la délibération du Conseil Municipal du 20 septembre 2012.

- ⇒ **Toutes les poubelles sont triées, vidées et déposées à l'extérieur de la salle dans les conteneurs**
- ⇒ **Les verres sont à déposer dans le conteneur à verres parking Salle Paul Bourgeois**

Etat des lieux :

- ⇒ **Un état des lieux entrant** est réalisé par une société agréée par la Commune
- ⇒ **Un état des lieux sortant** est réalisé par une société agréée par la Commune
- ⇒ Cette société remettra et récupérera directement les badges lors des états des lieux.

Dégradations et matériel cassé : ils sont facturés au coût réel des réparations ou du remplacement.

Aucun affichage sur les murs

Défense formelle de fumer

Animaux interdits

Vélos interdits dans la salle. Un parc à vélos est aménagé près de l'emplacement des poubelles

La salle étant située dans une zone habitée, afin d'éviter tout désagrément aux riverains, le(s) bénéficiaire(s) s'engage(nt) à ce que les utilisateurs quittent la salle le plus silencieusement possible.

5/ CONSIGNES DE SECURITE

Celles-ci seront communiquées par la société agréée par la Commune lors de l'état des lieux au moyen de l'imprimé ci-joint.

6/ RESERVATION DE LA SALLE ET CHEQUE DE CAUTION

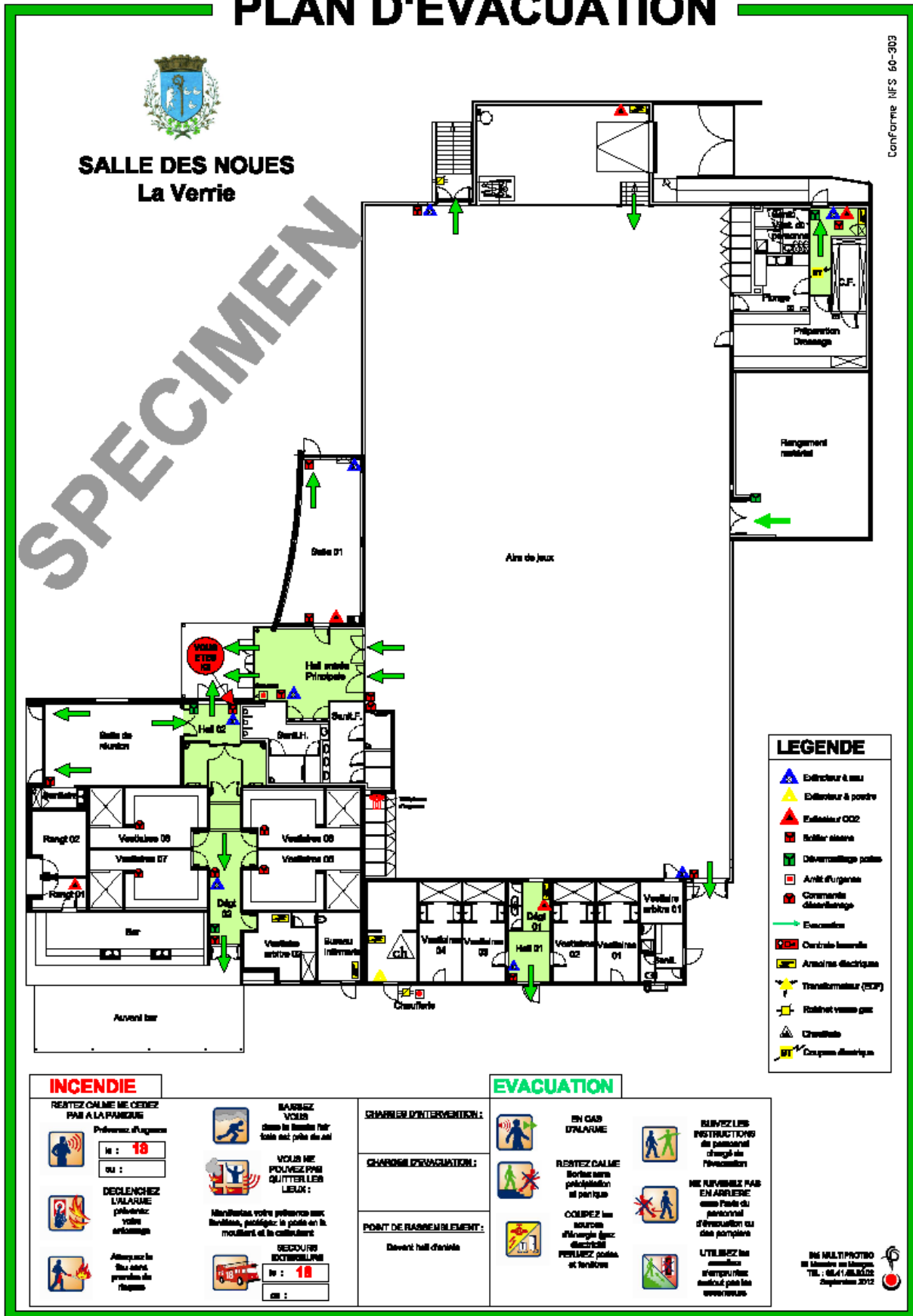
- ↳ Toute réservation de salle est confirmée au moyen de l'imprimé prévu à cet effet.
- ↳ **Chèque caution :** un chèque caution est remis en Mairie **3 mois avant la date de la manifestation.**

7/ ASSURANCE

- ↳ L'emprunteur de la salle doit s'assurer qu'il est couvert civilement notamment pour la mise à disposition de locaux et doit fournir chaque année une attestation valide, à la commune
- ↳ La commune décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation

Plan d'évacuation Salle de sports des Noues

PLAN D'EVACUATION




SALLE DES NOUES
La Verrie

Conforme NFS 60-303

- LEGENDE**
-  Extracteur à eau
 -  Extracteur à poudre
 -  Extracteur CO2
 -  Solier aéro
 -  Déverrouillage portes
 -  Arrêt d'urgence
 -  Commande d'alarme
 -  Evacuation
 -  Contrôle incendie
 -  Armoires électriques
 -  Transformateur (RDF)
 -  Robinet vapeur gaz
 -  Chauffage
 -  Casques électriques

INCENDIE

RETEZ CALME NE CEDEZ PAS A LA PANIQUE

Prévenez d'urgence

18

DECLENCHER L'ALARME

prévenez votre entourage

Attendez les secours

BARRAGE

VOUS dans le sens de la fuite

VOUS NE POUVEZ PAS QUITTER LES LIEUX :

Maintenez votre présence aux barrières, protégez le public en le mouvant et le calmant

SECOURS

18

CHARRIER D'INTERVENTION :

CHARRIER D'EVACUATION :

POINT DE RASSEMBLEMENT :

Devant hall d'entrée

EVACUATION

EN CAS D'ALARME

RETEZ CALME

Bonne tenue personnelle et tenue

COULEZ les sources d'énergie (gaz, électricité)

PRENEZ votre matériel

RESERVEZ LES INSTRUCTIONS du personnel chargé de l'évacuation

NE RUYONNEZ PAS EN ARRIERE

en l'absence du personnel d'évacuation ou des pompiers

UTILISEZ les ascenseurs d'urgence

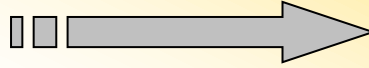

 SAS MULTI PROTECTO
 11 rue de la République
 41100 LA VERRIE
 Septembre 2012

SALLE DE SPORTS DES NOUES

CONTROLE D'ACCES



Les clés sont supprimées et remplacées par des badges

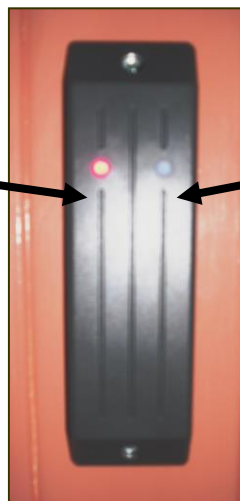


Le site est divisé en 5 zones :

- ⇒ Zone 1 - Salle de sports + ancien vestiaire
- ⇒ Zone 2 - Vestiaire foot + WC (pour accès au bar du foot désactiver impérativement cette zone)
- ⇒ Zone 3 - Salle de réunion + WC
- ⇒ Zone 4 - Local traiteur
- ⇒ Zone 5 - Local rangement

▣ L'accès de chaque zone se fait par le passage du badge devant le lecteur.

Rouge :
Porte verrouillée



Bleu :
Porte ouverte

▣ Le passage du badge ouvre la porte et désactive l'alarme.

▣ Pour la fermeture des portes :

- Passage du badge devant le lecteur, après s'être assuré que toutes les portes sont fermées ; dans le cas contraire, le verrouillage ne se réalise pas et pour la zone 1 uniquement un voyant rouge reste allumé au-dessus de la porte.

SALLE DES NOUES

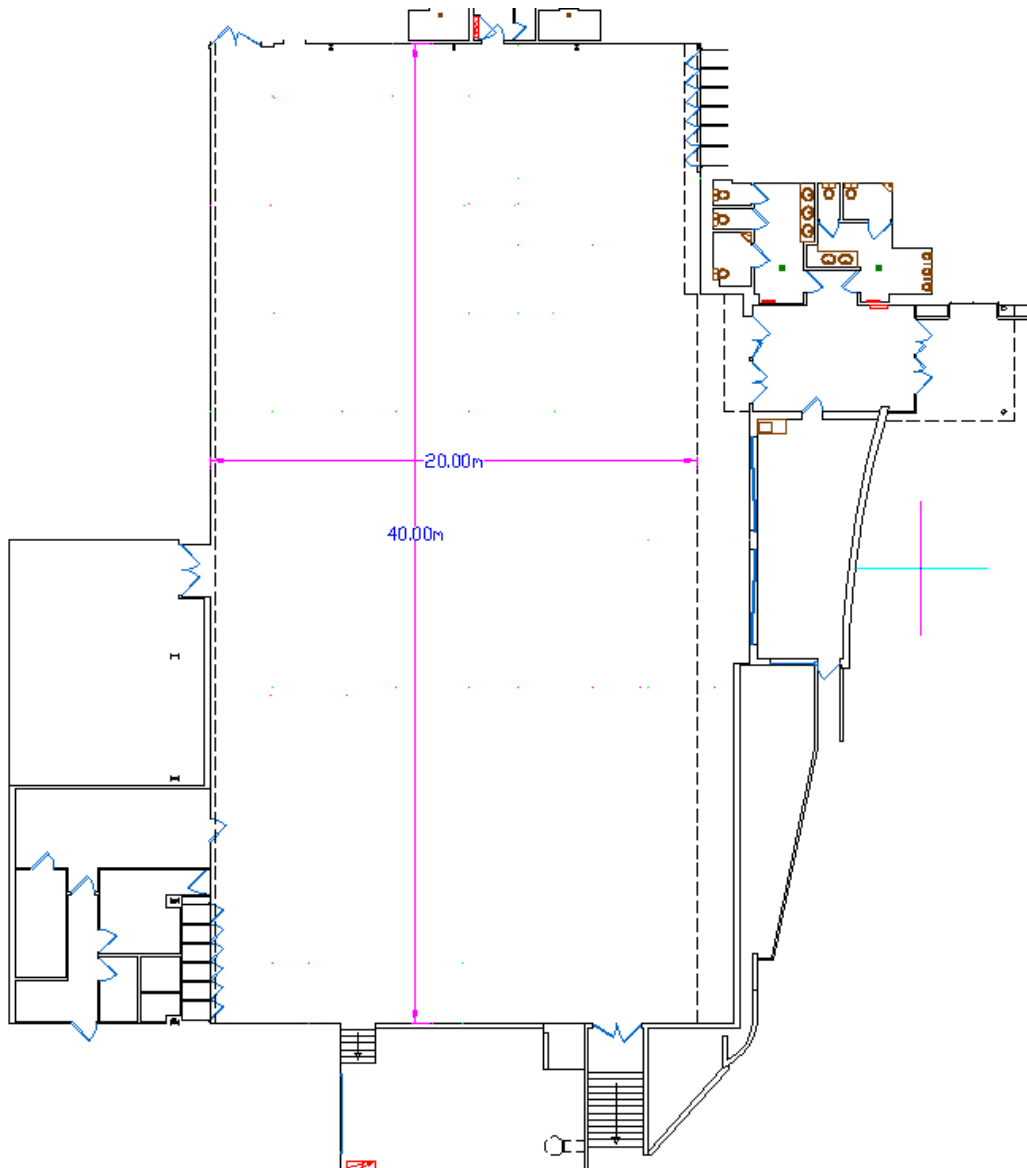
INTERIEUR DE LA SALLE DES NOUES

Aménagements possibles sécurisés

La Salle des Noues fait une surface d'environ 800 m². Pour la sécurité incendie, on compte une personne au m². La Salle peut donc accepter en théorie 800 personnes (enfants compris).

A ce calcul, il faut soustraire toutes les surfaces occupées par les matériels et les mobiliers divers.

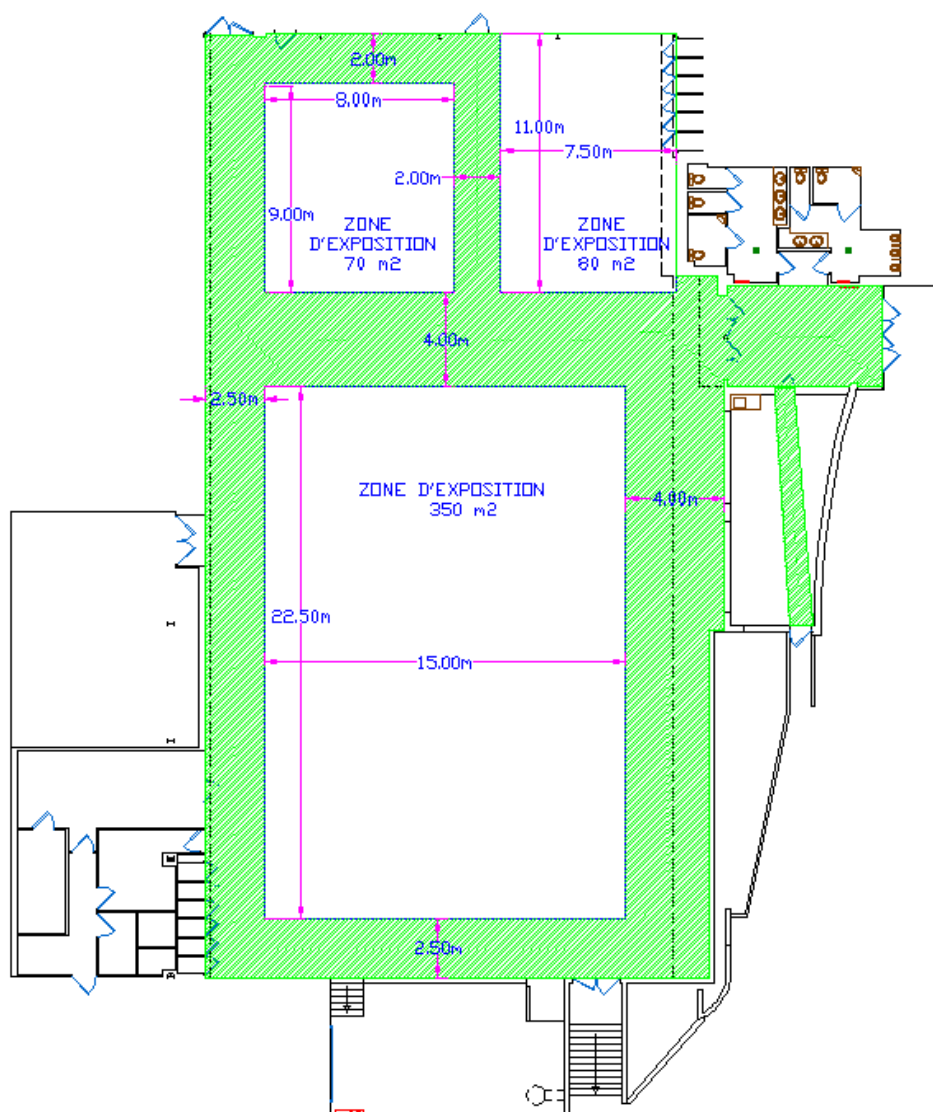
Les personnes organisatrices sont comptabilisées dans les visiteurs.



Le nombre maximal admissible est donc celui de la surface réellement disponible en circulation. Cette circulation doit toujours laisser libre l'accès aux issues de secours avec des allées d'une largeur minimale de 2.00 m dans le sens de la longueur et de 2.50m ou 4.00m en transversal.

Voici donc 2 aménagements possibles de cette salle. Bien sûr, il y en a d'autres, mais tout autre aménagement devra recevoir son aval en mairie soit par Mr. Le Maire, soit par son représentant à la sécurité, au moins une semaine avant son utilisation.

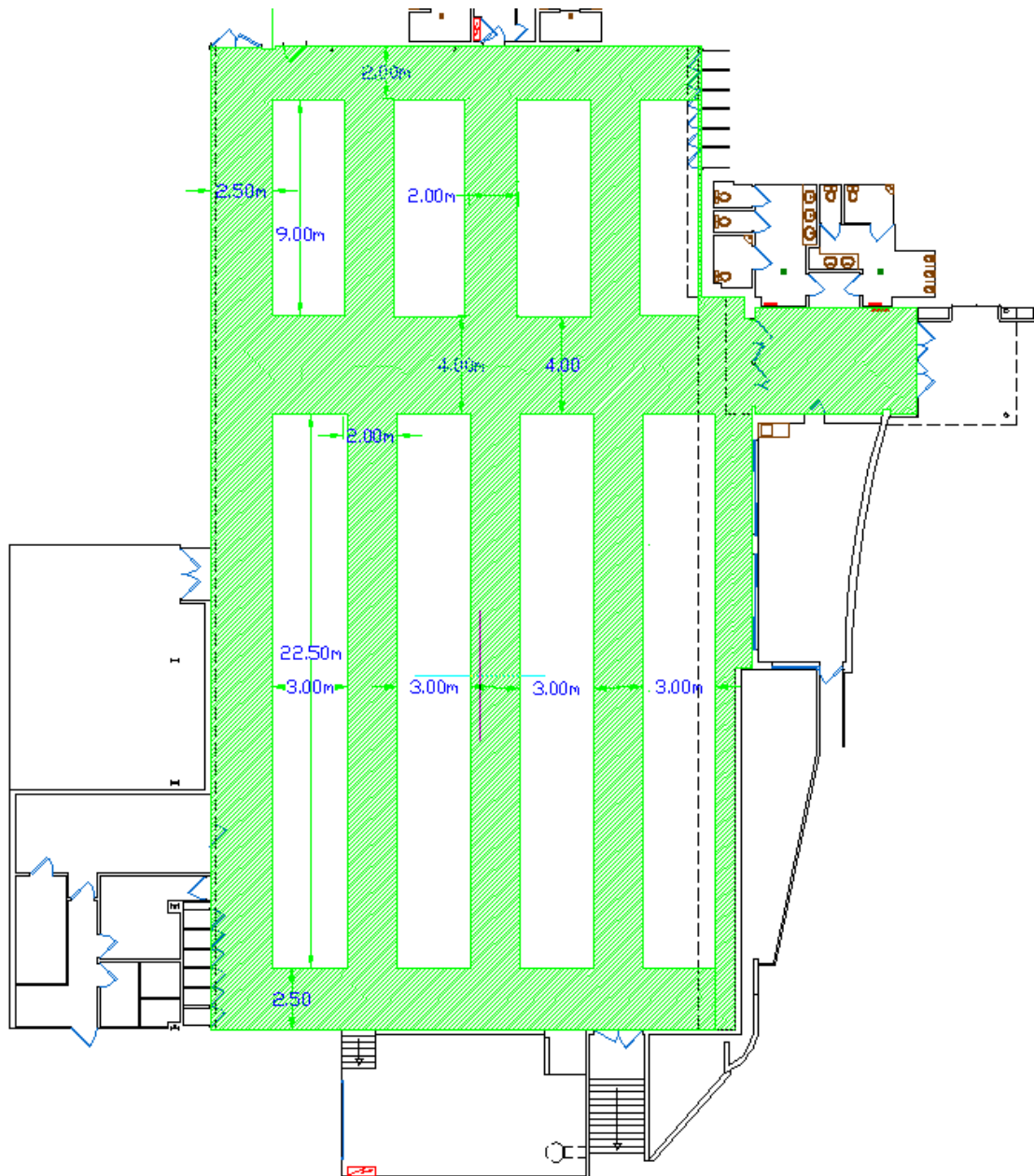
Plan d'aménagement A



Cet aménagement autorise environ 500m² d'exposition, et la présence maximale de 300 personnes à un instant donné.

Les allées de circulation **en vert** doivent rester libres en permanence pour la circulation des visiteurs. Elles permettent une évacuation rapide de la salle en cas de problème et évitent ainsi la panique.

Plan d'aménagement B



Cet aménagement autorise environ 400m² d'exposition, et la présence maximale de 400 personnes à un instant donné.

Les allées de circulation **en vert** doivent rester libres en permanence pour la circulation des visiteurs. Elles permettent une évacuation rapide de la salle en cas de problème et évitent ainsi la panique.

EXTERIEUR DE LA SALLE DES NOUES

Les sorties extérieures de la salle des Noues doivent être **complètement libres d'accès**, sans aucun encombrement (ni stands, ni voitures...).

Pour tout renseignement complémentaire, merci de vous adresser en Mairie.

Fait à La Verrie le 18 mars 2015 par Jean-Luc JOLY, responsable sécurité après M. Le Maire.